

Le ministre de la transition écologique, Christophe Béchu, doit présenter mardi 23 janvier les grandes lignes du troisième plan national d'adaptation au changement climatique.

Certaines communes prennent déjà les devants pour anticiper les climats futurs.

Pour autant à l'échelle nationale, la question de l'adaptation peine à s'imposer dans le débat public.

Rouen cherche à se prémunir de la montée des eaux

— Rouen a beau se situer à une soixantaine de kilomètres des côtes, elle sera confrontée à la montée du niveau de la mer qui augmentera l'ampleur et la fréquence des crues de la Seine.

— Les élus et industriels s'y préparent mais restent confrontés à de nombreuses incertitudes.

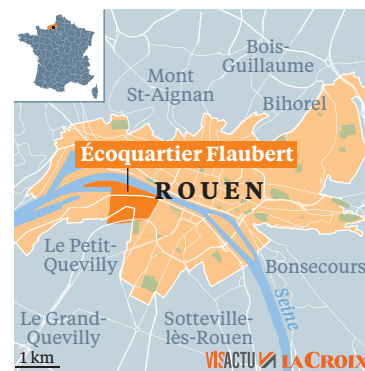
Rouen (Seine-Maritime)
De notre envoyée spéciale

Sur le quai sud de la Seine, le bâtiment de la métropole de Rouen détonne. À côté d'anciens hangars reconvertis en restaurants, d'une friche industrielle et à quelques centaines de mètres des premières usines, l'imposant édifice, achevé en 2016, est paré jusqu'au toit de panneaux de verre multicolores photovoltaïques qui produisent de l'énergie. Mais à l'heure du réchauffement climatique, l'essentiel est peut-être ailleurs...

L'entrée – située côté Seine – ainsi que le plancher sont rehaus-

sés de plus d'un mètre. « Ainsi, en cas de crue centennale comme celle de 1910, qui sert de référence pour la prévention des inondations, le plancher restera 30 centimètres au-dessus du niveau de l'eau », explique Bertrand Masson, directeur des grands projets au sein de la métropole de Rouen. La métropole est allée plus loin que la réglementation – qui impose de prendre en compte les crues passées dans le calcul du risque inondation – pour intégrer les effets du réchauffement climatique.

Alors que le ministre de la transition écologique, Christophe Béchu, doit présenter les grandes lignes du plan national d'adaptation au changement climatique mardi 23 janvier, la question de l'anticipation des climats futurs se pose de façon pressante. Rouen a beau se dresser à une soixantaine de kilomètres de l'embouchure, la Seine est rythmée par les marées. Lorsque le niveau de la mer s'élèvera d'un mètre au Havre, ce qui pourrait survenir à l'horizon 2100, la Seine devrait monter d'environ 85 cm au niveau de la ville de Rouen.



cal, un groupe de scientifiques normands. « Nous savons que les crues seront également plus fréquentes même si nous ne savons pas le mesurer exactement », appuie Élise Avenas, sa directrice.

Derrière le bâtiment de la métropole, le futur écoquartier Flaubert est pour l'instant une énorme friche industrielle. Des grues surplombent quelques bâtiments en construction. Mais l'essentiel reste à bâtir et pour ce faire, les plans ont aussi pris en compte la montée des eaux. Les immeubles seront surélevés et les parkings souterrains interdits. Un canal, pour l'heure encore vide, doit permettre de « faire tampon » en cas de crue mais aussi de pluies intenses, un autre risque accru par le réchauffement climatique.

Pour autant, l'initiative des élus locaux reste contrainte. Elle ne concerne que les nouveaux projets, et non le bâti existant. Par ailleurs, la collectivité publique peut prendre en compte les scénarios du Giec dans ses propres projets, mais ce n'est pas le cas pour ceux des promoteurs ou propriétaires

privés. « Nous ne pouvons nous en tenir qu'à des recommandations ou quelques prescriptions », reconnaît Bertrand Masson. Car c'est tout le paradoxe : le plan de prévention des risques d'inondations est élaboré sur la base des crues passées et n'intègre pas les risques à venir. « Ainsi, si nous émettons un avis défavorable sur un permis de construire sur la base de scénarios futurs, nous nous exposons à un risque juridique », poursuit-il.

Ce plan doit être revu d'ici à 2025, l'occasion pour les élus locaux de plaider pour une intégration des futures zones inondables. Mais là encore, les décisions sont complexes. Quel scénario choisir : celui du pire, qui pourrait conduire à des investissements extrêmement coûteux voire à l'abandon de certaines zones ? Ou un scénario médian, plus acceptable politiquement et socialement ?

« Pour l'heure, tout le monde partage, sur le papier, l'idée de devoir s'adapter. Mais s'il faut adapter des propriétés privées – en faisant des travaux par exemple – cela va devenir sensible... et nécessiter

des moyens », souligne Jean-Pierre Breugnot, maire de Gouy et vice-président de la métropole, en charge de l'eau. À la différence d'élus du littoral, qui préparent le démenagement de certaines habitations face à l'érosion du trait de côte, la question du déplacement ne se pose pas encore à Rouen.

Le long de la Seine, les industriels s'intéressent aussi de plus en plus près à la question. « Certaines industries implantées le long de la Seine sont d'ores et déjà confrontées au risque d'inondation et doivent prendre des mesures de prévention très strictes », explique Élise Laperdrix, déléguée générale de l'association Upside-Boucles de Rouen. Les réglementations actuelles ne les obligent pas pour l'instant à prendre des mesures d'anticipation des futurs risques. « Mais aujourd'hui, lorsque l'on étudie une nouvelle installation ou la révision d'une installation, nous ne pouvons plus écarter le scénario 2100 », poursuit Élise Laperdrix, qui se dit également « en contact avec le monde scientifique ».

repères

Le calendrier du plan national d'adaptation

Mardi 23 janvier : lancement de l'initiative « La France s'adapte » par Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, avec des élus, citoyens, acteurs écono-

« Pour l'heure, tout le monde partage l'idée de devoir s'adapter. Mais s'il faut adapter des propriétés privées, cela va devenir sensible... et nécessiter des moyens. »

Sans compter qu'en matière d'adaptation, il faut aussi faire avec la marge d'incertitude. Quand le bâtiment de la métropole a été construit, il était conçu pour résister à une crue centennale augmentée du scénario de montée des eaux le plus pessimiste du Giec. Or en 2007, celui-ci tablait sur 60 hausse de centimètres de la montée du niveau de la mer à horizon 2100, soit 40 centimètres de moins qu'aujourd'hui. « Alors que nous avions

miques, société civile et experts. Son but : préparer le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3). Le ministre veut faire de 2024 « l'année de l'adaptation ».

Fin février : réunion gouvernementale autour du premier ministre pour en arbitrer les grandes lignes.

À l'avenir, en cas de crue importante, de larges inondations pourraient avoir lieu dans la partie sud de la ville.

Figurniy Sergey/stock.adobe.com



explication

« Il faut revoir les politiques au prisme du changement climatique »

Guillaume Dolques

Chercheur sur l'adaptation au changement climatique à l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE)

— Souvent qualifiée de « parent pauvre » des politiques climatiques, l'adaptation est un enjeu essentiel.

— Le gouvernement doit annoncer les grandes lignes de son nouveau plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3) mardi 23 janvier.

Le gouvernement va présenter mardi 23 janvier le troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3). Qu'entend-on par « adaptation » ?

Guillaume Dolques : Les politiques climatiques comportent pour l'essentiel deux volets : le premier, plus connu, concerne « l'atténuation » et porte sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour, à terme, atteindre la neutralité carbone et endiguer le réchauffement. Pour autant, même si nous atteignons cet objectif, certains impacts sont inévitables et se font d'ailleurs déjà ressentir. « L'adaptation » consiste donc à anticiper cette nouvelle réalité climatique pour mieux y faire face.

À quoi la France doit-elle s'adapter ?

G. D. : Si tous les États remplissent les engagements climatiques pris à ce jour, nous nous dirigeons d'ici à la fin du siècle vers un monde à +2,7°C par rapport à l'ère préindustrielle et une France à +4°C, car l'augmentation des températures est différente selon les régions du globe. Ce réchauffement amplifie la fréquence, l'intensité et l'étendue des phénomènes extrêmes : pensiez à la canicule précoce qui, en juin 2022, avait bouleversé le déroulement des épreuves du baccalauréat et du brevet. Ou encore aux feux de forêt, historiquement canonnés au Sud-Est, mais touchant aujourd'hui quasiment tous les départements.

Or, pour reprendre ces exemples, les écoles ou les services de pompiers de certaines régions n'y sont pas toujours préparés. Idem pour les réseaux de transports, l'agriculture, les logements... Il faut donc revoir toutes les politiques au pris-

me du changement climatique, en se fondant sur des projections futures plutôt que sur des normales historiques comme c'est encore souvent le cas. Cela passe notamment par des études de vulnérabilité, effectuées à un niveau très local afin de trouver la meilleure réponse possible.

Pour certaines activités à hauts risques, comme le nucléaire, il vaut d'ailleurs mieux partir du scénario du pire ; pour d'autres, comme une route secondaire doublée par un trajet alternatif, la voir inondée quelques fois par an sera peut-être finalement vivable. Il s'agit donc de trouver le bon curseur, au cas par cas.

Pourquoi l'adaptation a-t-elle encore du mal à émerger dans le débat public ?

G. D. : Le consensus scientifique est clair : « atténuation » et « adaptation » doivent aller de concert. Pourtant, l'adaptation a longtemps été perçue comme un aveu d'échec par rapport aux politiques d'endiguement du réchauffement climatique, ce qui a largement bloqué l'avancée du sujet. De ce fait, il y a peut-être eu moins de moyens économiques et humains pour accompagner ces transformations nécessaires. Souvent, on reste dans ce qu'on appelle l'adaptation « réactive » : après une inondation, on va par exemple installer des protections un peu plus performantes sans vraiment agir en profondeur sur la manière dont le territoire est aménagé. Il faut sortir de ce mode de « gestion de crise » pour se diriger vers une adaptation plus « transformationnelle », s'appuyant sur des changements structurels. Par ailleurs, la neutralité carbone possède l'avantage d'avoir un objectif clair et chiffré dépendant d'une seule mesure : les émissions de gaz à effet de serre. Elle est donc déclinable secteur par secteur. Pour l'adaptation, l'objectif et les risques sont beaucoup plus diffus.

Comment accélérer ?

G. D. : Alors que les deux précédents plans sont restés très techniques et peu diffusés en dehors du ministère, le PNACC 3 profite d'un meilleur portage politique et devrait s'avérer opérationnel plus rapidement. Il va cependant falloir mettre rapidement en œuvre les mesures prévues par les études de vulnérabilité qui en résulteront, afin de ne pas perdre encore plus de temps : le coût de l'adaptation immédiate est toujours inférieur à celui de l'inaction.

Recueilli par Morgane Anneix